



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Chomeurs

Question au Gouvernement n° 2221

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Gilbert Baومت.

M. Gilbert Baومت. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, les plans sociaux se multiplient en ces temps de crise. Ils provoquent trop souvent d'importantes difficultés pour reclasser les salariés licenciés. Ces plans constituent pourtant la dernière chance, pour ces hommes et ces femmes frappés par le chômage, de retrouver rapidement un emploi. En dépit de l'énorme masse financière qui leur est consacrée, les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espérances qu'ils avaient suscitées. C'est pour cela que les salariés ressentent ces mesures comme des leurreux qui seraient utilisés pour calmer leur colère devant l'injustice dont ils considèrent être victimes.

Pourtant, monsieur le ministre, c'est lorsqu'un travailleur est encore en pleine possession de ses moyens techniques qu'il est le plus facile à réintégrer dans une nouvelle entreprise. Une collaboration encore plus étroite entre les cellules de reclassement, les ANPE, les directions départementales du travail et de l'emploi et les élus locaux n'est-elle pas envisageable ?

Enfin, au-delà d'un partenariat ponctuel, ne pourrait-on créer des structures sur le modèle des guichets uniques où tous les acteurs concernés se réuniraient pour mettre en commun leurs énergies en faveur de la mise en œuvre de plans de reclassement dignes de ce nom ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Baومت, il est certain qu'il faut chercher à améliorer sans cesse la confection des plans sociaux, d'abord en prévoyant des dispositifs qui permettent d'éviter au maximum les licenciements. Je pense notamment aux préretraites progressives, à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, car ils donnent des résultats intéressants.

Néanmoins, il est parfois impossible à l'entreprise de conserver certains éléments, bien que, comme vous l'avez rappelé, ils soient autant de capacités professionnelles qui, si elles ne sont pas réemployées, sont perdues pour la nation, sans parler du préjudice moral causé aux travailleurs en question. Il faut donc accompagner ces reclassements.

Il y a déjà une pratique - les cellules de reclassement -, mais vous avez insisté sur le partenariat qui pourrait faciliter, surtout lorsque plusieurs entreprises sont concernées, ces opérations de reclassement en mettant en commun les moyens de l'Agence nationale pour l'emploi, ceux des directions du travail et tous ceux que l'on peut mobiliser localement.

J'ajoute, monsieur Gilbert Baومت, qu'un projet me tient très à cœur : mettre en place peu à peu un droit à la formation continue tout au long de la vie pour permettre à ces salariés de disposer, le moment venu, d'un capital temps-formation et de vivre ces mutations sans que ce soit pour eux un cauchemar. Il s'agit là d'un des problèmes majeurs des sociétés à venir. (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Didier Boulaud. Ça fait trente ans que ça dure !

### Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Gilbert Baومت.

M. Gilbert Baومت. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, les plans sociaux se multiplient en ces temps de crise. Ils provoquent trop souvent d'importantes difficultes pour reclasser les salaries licencies. Ces plans constituent pourtant la derniere chance, pour ces hommes et ces femmes frappees par le chomage, de retrouver rapidement un emploi. En depit de l'enorme masse financiere qui leur est consacree, les resultats ne sont pas toujours a la hauteur des esperances qu'ils avaient suscitees. C'est pour cela que les salaries ressentent ces mesures comme des leurres qui seraient utilises pour calmer leur colere devant l'injustice dont ils considerent etre victimes.

Pourtant, monsieur le ministre, c'est lorsqu'un travailleur est encore en pleine possession de ses moyens techniques qu'il est le plus facile a reintegrer dans une nouvelle entreprise. Une collaboration encore plus etroite entre les cellules de reclassement, les ANPE, les directions departementales du travail et de l'emploi et les elus locaux n'est-elle pas envisageable ?

Enfin, au-dela d'un partenariat ponctuel, ne pourrait-on creer des structures sur le modele des guichets uniques ou tous les acteurs concernes se reuniraient pour mettre en commun leurs energies en faveur de la mise en oeuvre de plans de reclassement dignes de ce nom ?

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Baومت, il est certain qu'il faut chercher a ameliorer sans cesse la confection des plans sociaux, d'abord en prevoyant des dispositifs qui permettent d'eviter au maximum les licenciements. Je pense notamment aux preretraites progressives, a l'amenagement et a la reduction du temps de travail, car ils donnent des resultats interessants.

Neanmoins, il est parfois impossible a l'entreprise de conserver certains elements, bien que, comme vous l'avez rappele, ils soient autant de capacites professionnelles qui, si elles ne sont pas reemployees, sont perdues pour la nation, sans parler du prejudice moral cause aux travailleurs en question. Il faut donc accompagner ces reclassements.

Il y a deja une pratique - les cellules de reclassement -, mais vous avez insiste sur le partenariat qui pourrait faciliter, surtout lorsque plusieurs entreprises sont concernees, ces operations de reclassement en mettant en commun les moyens de l'Agence nationale pour l'emploi, ceux des directions du travail et tous ceux que l'on peut mobiliser localement.

J'ajoute, monsieur Gilbert Baومت, qu'un projet me tient tres a coeur: mettre en place peu a peu un droit a la formation continue tout au long de la vie pour permettre a ces salaries de disposer, le moment venu, d'un capital temps-formation et de vivre ces mutations sans que ce soit pour eux un cauchemar. Il s'agit la d'un des problemes majeurs des societes a venir. (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. Didier Boulaud. Ca fait trente ans que ca dure !

## Données clés

**Auteur :** [M. Baومت Gilbert](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2221

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 février 1997, page 1051

**Réponse publiée le :** 19 février 1997, page 1051

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 février 1997